



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 25 janvier 2019

Classement au titre des monuments historiques de deux édifices militaires : la Redoute Bourbon du XVIIIe siècle et la gendarmerie de Beaulieu des années 1970

La Réunion compte deux nouveaux monuments historiques classés, représentatifs de la diversité du patrimoine militaire de l'île. La Redoute Bourbon, située à Saint-Denis sur la plaine de la Redoute, est un édifice de défense construit à partir de 1756. Bâtie plus de deux siècles plus tard, la gendarmerie de Beaulieu à Saint-Benoît, est un ensemble de bâtiments administratifs et de logements conçu par l'architecte Jean Bossu en 1972, et représentatif de l'architecture du mouvement moderne.



La Redoute Bourbon a été inaugurée en 1756 par le gouverneur Jean-Baptiste Bouvet de Lozier. Ce *fortin* fut conçu par l'ingénieur militaire **Antoine-Marie Desforges-Boucher** afin de *protéger l'axe entre Saint-Denis et Saint-Paul*, à la veille de la guerre de Sept ans (1756-1763). Construit en pierres de taille avec des murs de 2,5 m d'épaisseur, il prend la forme d'une pyramide tronquée couverte en terrasse, il est orné au-dessus de la porte d'un écusson sculpté aux armes de la Compagnie des Indes. Équipé de canons en 1810 lors de l'invasion anglaise, l'édifice sert ensuite de prison militaire et civile. Son mur d'enceinte, de forme circulaire est rehaussé en 1850.

Le bâtiment, transformé en magasin à poudre dans les années 1870 connaît quelques modifications pour cet usage (forme du toit) et est utilisé jusqu'en 1964. Cet édifice, aujourd'hui désaffecté de toute activité militaire, est occupé par *l'association pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine militaire*, qui l'ouvre à la visite.

La Redoute est inscrite au titre des monuments historiques depuis 2007, elle est désormais classée monument historique par arrêté du 19 octobre 2018 suite à l'avis de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture, qui a reconnu son intérêt comme témoin remarquable de l'architecture militaire du XVIIIe siècle dans l'île de La Réunion.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974





La caserne de gendarmerie de Beaulieu, construite en 1972 à *Saint-Benoît*, est l'une des dernières réalisations de **Jean Bossu** à La Réunion. Implantée sur une vaste parcelle triangulaire, elle se compose d'un bâtiment principal abritant les bureaux et les services de la gendarmerie, ainsi que d'un ensemble de logements. Ce bâtiment administratif est constitué de deux volumes de hauteur différente assemblés en angle ouvert. L'ensemble est marqué

par le *vocabulaire moderniste*, notamment par un soubassement reprenant la forme des pilotis. L'architecte s'adapte aussi aux conditions climatiques : les ouvertures sont disposées en retrait de la façade, derrière des lames de béton faisant office de brise-soleil. Les façades sont rythmées par l'alternance des parties aveugles traitées en surfaces planes et des parties ouvertes de percements et étaient également peintes d'aplats de couleur, accentuant les différents reliefs de l'édifice. Les *logements de gendarmes*, des constructions basses en rez-de-chaussée, sont conçus sur le même modèle constructif et sont disposés en grappe dans un vaste parc arboré constituant une zone résidentielle distincte des espaces administratifs.

La caserne de Beaulieu est inscrite au titre des monuments historiques depuis 2010, elle est désormais classée monument historique par arrêté ministériel du 22 octobre 2018 suite à l'avis de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture qui a reconnu la qualité architecturale et paysagère de cet ensemble immobilier conçu par l'architecte **Jean Bossu**, constituant un jalon de l'architecture moderne.

Contact :

Direction des affaires culturelles de La Réunion

Communication et médias : francoise.kersebet@culture.gouv.fr / 069 62 01 85 40

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

